

LES PROPOS ATTRIBUÉS AU CONSEILLER D'UN COMITÉ DU
SÉNAT AMÉRICAIN

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je tiens à faire savoir au ministre que, selon mes renseignements, ce M. Santos est le conseiller principal du comité des finances du Sénat américain, en matière de commerce. Comme il peut le voir, il s'agit là d'un poste assez important. Je viens de parler à ce monsieur et il m'a confirmé que, d'après lui, les producteurs de bois d'œuvre des États-Unis étaient convaincus que le président interviendrait, quelle que soit l'issue de ces audiences.

Quant aux documents que notre gouvernement a publiés récemment au sujet des négociations sur le libre-échange, il y manque des passages importants concernant les mesures que le gouvernement américain pourrait...

M. le Président: À l'ordre.

M. Broadbent: Le ministre pourrait-il nous dire si le passage omis faisait allusion à la possibilité que le président des États-Unis prenne des mesures de son côté?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je me réjouis de constater que le chef du Nouveau parti démocratique a découvert qui était ce monsieur avant de lui parler. Deuxièmement, je crois pouvoir dire qu'aucun des documents auxquels le député fait allusion ne mentionnait cette éventualité improbable.

ON DEMANDE QUE LE GOUVERNEMENT SE RENSEIGNE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, vu l'importance de cette affaire pour les 300,000 Canadiens qui travaillent dans ce secteur, le ministre va-t-il communiquer aujourd'hui même avec Washington pour établir si le président des États-Unis a fait effectivement cette promesse aux sénateurs américains étant donné que cela pourrait compromettre des milliers d'emplois au Canada?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, l'important c'est que nous ayons la garantie que cette question fera l'objet d'un examen en bonne et due forme. Nous avons la garantie qu'elle sera examinée devant une sorte de tribunal. Notre cause sera jugée en fonction de critères objectifs et non pas de considérations politiques. La semaine dernière, le Nouveau parti démocratique a demandé au premier ministre d'intervenir d'une façon qui aurait créé un précédent. Si nous l'avions fait, nous aurions permis aux sénateurs américains de s'interposer dans les délibérations de ce tribunal. Cela nous aurait fait du tort. Nous tenons à ce que les intérêts du Canada soient protégés et ils le seront si cette affaire fait l'objet d'un examen en bonne et due forme, comme nous l'espérons bien.

LE PROCESSUS SUIVI AUX ÉTATS-UNIS—L'INTERVENTION
ÉVENTUELLE DU PRÉSIDENT

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. M. Len Santos, principal conseiller commercial auprès du comité des finances du Sénat américain n'a-t-il pas dit que le président allait intervenir même lorsque le processus serait fini? Si c'est vrai, le processus américain n'est-il pas inutile et notre gouvernement n'est-il pas de mèche avec les Américains pour supprimer 100,000 emplois dans le secteur du bois de construction?

Questions orales

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, on a répondu à cette question. Je voudrais poser à mon tour une question au leader du parti libéral. Quand le parti libéral va-t-il répudier son président pour les attaques injustifiées qu'il lance contre le gouverneur général du Canada?

• (1425)

LES EMPLOIS DES TRAVAILLEURS CANADIENS

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, tout cela montre que le gouvernement est incapable de répondre à une question toute simple sur cette affaire primordiale. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures peut-il déclarer publiquement sur-le-champ que les centaines de milliers de travailleurs canadiens du secteur du bois de construction ne seront pas traités comme des otages pour permettre au premier ministre de se remonter le moral pour que ces négociations puissent se poursuivre? Peut-il affirmer que ces centaines de milliers de travailleurs ne seront pas traités comme des otages pour assurer la réussite de ces négociations?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, notre principale préoccupation c'est de protéger les emplois de ces travailleurs et des autres qui sont menacés par le protectionnisme américain. C'est précisément la raison pour laquelle nous participons à ces négociations qui, nous l'espérons, amélioreront le système; après des années de règne libéral, les Canadiens sont en effet vulnérables aux menaces du genre de celle qui pèse sur nous maintenant.

M. Gray (Windsor-Ouest): C'est seulement après votre arrivée au pouvoir que les ennuis ont commencé. Tous nos ennuis ont commencé alors.

LA LETTRE DU PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS À UN SÉNATEUR
AMÉRICAIN

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question, qui s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, concerne les observations formulées par Len Santos qui a déclaré aujourd'hui dans une entrevue que le président Reagan:

... s'est engagé à prendre des mesures contre les importations de bois d'œuvre canadien, afin d'obtenir du puissant comité sénatorial des finances la permission d'engager des négociations sur le libre-échange avec le Canada.

Que fait le ministre de la lettre du président Reagan au sénateur Packwood dans laquelle il dit notamment:

... J'ai l'intention de pousser à une solution rapide de ce problème indépendamment des négociations globales.

Que doit-on comprendre par là?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le Nouveau parti démocratique, qui préfère s'en remettre à des autorités américaines sur cette question, voudra peut-être s'en remettre à un autre conseiller principal auprès d'un comité du Congrès des États-Unis. Je vais vous dire ce que nous savons. Nous savons que dans l'Accord de Québec, le président des États-Unis s'est engagé à ne pas user des pouvoirs discrétionnaires à sa disposition pour appliquer des mesures protectionnistes contre les travailleurs canadiens. C'est là une garantie qui n'existait pas auparavant et qui a été obtenue par notre gouvernement.